

LA CONSERVATION ET L'EXPLOITATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ EN MÉDITERRANÉE

Victor Luis GUTIÉRREZ-CASTILLO
Professeur à l'Université de Jaén - Espagne
Directeur du Département de droit public et de la Communauté européenne

INTRODUCTION

Comme le souligne le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon, aux termes de son *Pacte pour les Océans*, présenté en août 2012, les océans sont essentiels pour la conservation de la vie de la planète et pour le commerce international, un vecteur de communication indispensable entre les personnes, les marchés et les moyens de subsistance¹. Il ne faut pas oublier que 29% de la production pétrolière mondiale vient des océans et que le tourisme balnéaire et les croisières sont une source importante de revenus pour de nombreux Etats, et en particulier pour les petits Etats insulaires en développement. Presque 90 millions de tonnes de poissons sont également capturées chaque année à l'échelle de la planète, pour une valeur estimée à plusieurs milliards d'euros, et le secteur de la pêche et de l'aquaculture donne à lui seul du travail à des millions de personnes dans le monde. Cependant, tout cela est en train de se développer d'une manière incontrôlée, sans aucun respect de l'environnement, ni des cycles biologiques des ressources naturelles. Cette situation a suscité une alarme générale dans le monde entier, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport présenté à la 56e Assemblée Générale du 28 novembre 2001, qui dénonce le mauvais état des mers et des océans et qui attire l'attention sur l'absence de solutions aux problèmes qui ont été identifiés depuis des années. Situation qui a été reflétée aussi par la Résolution de l'AGNU du 24 décembre 2011 dans laquelle elle exprime la préoccupation de la communauté internationale « [...] par les effets néfastes des activités humaines sur l'environnement marin et la biodiversité [...] »².

Il est plus que certain que les êtres humains ont exposé les océans à un risque de dommages irréversibles ; situation qui apparaît encore plus préoccupante en Méditerranée. De fait, cette mer est confrontée, pour l'utilisation de son espace, aux risques qui pèsent sur la sécurité maritime, à l'appauvrissement des ressources, à la dégradation de l'environnement et aux effets préjudiciables du changement climatique. Ceci, conjugué à d'autres problèmes de nature géopolitique, comme la présence d'un détroit international, la survivance de conflits de délimitation et l'existence d'un patrimoine subaquatique important, font de celle-là un parfait laboratoire juridique où sont proposées des solutions pouvant même s'appliquer sous d'autres latitudes.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) indique en son

¹ Document présenté le 12 août 2012, à Yeosu (République de Corée) au cours de la Conférence internationale inaugurale du trentième anniversaire de la signature de la CNUDM. Ce document est consultable sur la page web des Nations Unies, www.un.org/Depts/los/ocean_compact

² A/RES/66/231. Voir <http://www.un.org/es/ga/66/resolutions.shtml>

préambule que les problèmes relatifs à l'utilisation des espaces marins sont étroitement liés entre eux et doivent être envisagés dans leur ensemble, ce qui signifie que la solution à ces problèmes communs repose sur l'amélioration de la gouvernance des affaires maritimes. Situation qui revêt une signification particulière surtout en ce qui concerne les mesures de coopération, gestion et planification du bassin méditerranéen, conditionnées par la forte présence de l'Union Européenne (UE). Comme l'affirme la doctrine, il est clair que l'importance de son rôle ne tient pas seulement à la compétence exclusive dont cette organisation internationale dispose en lieu et place de ses États membres dans la région, mais aussi à la capacité dont elle a fait preuve d'organiser la pratique internationale méditerranéenne dans son ensemble³. En effet, son rôle dans la gouvernance régionale est incontesté, en particulier dans le domaine de l'exploitation durable des ressources et la conservation de la biodiversité. Ce qui est logique, si l'on considère que, dans la Méditerranée, l'UE a mis au point une gestion maritime sur la base de trois grands socles, identifiés par Annick de Marffy-Mantuano, comme le socle juridique (constitué par le droit programmatique et le droit contraignant), le socle politique (représenté par les actions et les décisions adoptées), et le socle institutionnel, nécessaire pour assurer la coordination seule capable d'assurer une approche intégrée dans cette mer⁴. Socles qui ont servi de base aux actions *ad intra* et *ad extra* de l'Organisation.

I. LA MÉDITERRANÉE ET LA DÉGRADATION DE SA BIODIVERSITÉ : CAUSES ET CONSÉQUENCES

Située au carrefour de l'Europe, de l'Afrique et du Moyen-Orient, à mi-chemin entre les tropiques et l'Arctique, entourée par les rives des pays développés et de ceux en voie de développement, la Méditerranée est un véritable trésor de la biodiversité mondiale. Ainsi sa situation géographique (un climat dominé par des hivers frais et relativement humides et des étés chauds et secs) et son rôle d'abri pour les espèces d'altitude pendant les périodes glaciaires ont contribué à son immense diversité biologique et au niveau élevé d'endémisme⁵. Ses eaux sont répertoriées comme parmi les plus riches de la planète. Ses plus de 17.000 espèces marines s'étendant d'une manière hétérogène et asymétrique, étant des zones de plus grand intérêt biologique celles du détroit de Gibraltar, la mer d'Alboran, le nord de l'Adriatique et la mer Egée.

Comme on le sait, toutes les espèces ont besoin de conditions environnementales spécifiques pour compléter leur cycle de vie, étant liées à des habitats spécifiques dans lesquels elles se nourrissent et où elles trouvent toutes les ressources nécessaires pour se développer.

Pour cette raison, lorsque l'habitat est modifié, fragmenté ou détruit, la survie de ces espèces est menacée. Le principal problème est que, derrière la dégradation de l'environnement marin il y a presque toujours la main de l'homme. Situation qui se manifeste clairement dans la Méditerranée, une des écorégions les plus menacées au

³ Andreone G., Cataldi G., « Regards sur les évolutions du droit de la mer en Méditerranée », *Annuaire Français de Droit International*, LVI, 2010, CNRS, Paris, p. 25.

⁴ Marffy-Mantuano de A., « Gouvernance internationale de la biodiversité marine dans une perspective de développement durable », *A.D.Mer*, tome 15, Paris, Editions A. Pedone, 2010, p. 177.

⁵ Nadin P., « La région méditerranéenne: un haut lieu de biodiversité », *Statistiques en bref. Environnement et énergie*, 12/2008, p. 1.